

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La politique patiente et ferme du Gouvernement de l'Empereur est à la veille, croyons-nous, d'obtenir un nouveau triomphe en Moldavie. Des correspondances de Vienne, en date du 28 juillet, nous ont déjà informé que l'attitude de la France, au sujet des élections si lestement menées par le caïman Vogoridès, a fait réfléchir, plus sérieusement que par le passé, le gouvernement autrichien. Une dépêche télégraphique de Constantinople en date du 31 juillet, nous fait sentir que la même impression a modifié les tendances des hommes politiques de Constantinople.

La dépêche dont nous venons de parler, annonce qu'un changement notable a eu lieu dans le personnel du cabinet ottoman. Mustapha-Pacha, ancien gouverneur de Candie, a été nommé grand-visir, en remplacement de Reschid-Pacha, qui a passé à la présidence du Tansimat. En même temps, Aali-Pacha, ancien grand-visir et premier plénipotentiaire de la Turquie, lors du congrès de Paris, a reçu du Sultan le portefeuille des affaires étrangères. Au point où en sont les choses dans les Principautés danubiennes, c'est presque pour celles-ci une révolution dont les graves conséquences seront ressenties rapidement, surtout en Moldavie.

Pour bien comprendre la portée du changement ministériel effectué à Constantinople, il faut se rappeler que Reschid-Pacha était généralement considéré dans la diplomatie comme beaucoup plus enclin à satisfaire l'Autriche et l'Angleterre et particulièrement lord Redcliffe, que les ambassadeurs de France, de Prusse et de Russie. Par suite de ces préférences, le caïman de Moldavie avait pu pousser à l'extrême la politique anti-unioniste contre laquelle se sont élevés tant de fois M. de Thouvenel et notre commissaire dans les Principautés, M. de Talleyrand. Soutenu avec énergie par la diplomatie autrichienne, et par lord Redcliffe, le prince Vogoridès a engagé chaque jour plus avant

le cabinet Reschid dans la fâcheuse voie qui vient de rendre impossible son maintien aux affaires.

Nous avons appris, en effet, que, d'après les ordres de son gouvernement, M. de Thouvenel a officiellement protesté auprès de la Porte-Ottomane, contre les actes arbitraires par lesquels la confection des listes et les opérations électorales ont été rendues mensongères dans la Moldavie, exigeant en outre que les opérations fussent déclarées non valables au nom du pouvoir suzerain du Sultan.

C'est à la suite de cette démarche depuis si longtemps ajournée, grâce à la longanimité de notre Gouvernement impérial, mais rendue indispensable par tant de provocations, que la retraite de Reschid-Pacha du viziriat a été provoquée.

Les mêmes lettres de Vienne dont nous parlions à l'instant, déclarent que de nouvelles instructions ont été transmises à M. de Protesch, internonce autrichien à Constantinople pour lui prescrire de modérer son attitude dans la question d'union ou de séparation. Cette démarche a dû être pour Reschid-Pacha et les anti-unionistes du divan, comme un coup de grâce.

Par contre, la présence d'Aali-Pacha, au ministère des affaires étrangères est une des garanties des égards que la Porte aura désormais pour les justes réclamations de la France. Aali-Pacha, en sa qualité d'ancien membre du congrès de Paris, saura mieux que tout autre les obligations qui incombent à son gouvernement, par suite de son adhésion au dernier traité qui promet impartialité et justice aux populations depuis si longtemps déshéritées de la Moldavie et de la Valachie.

Ainsi donc, grâce à une patience à toute épreuve, le Gouvernement de Napoléon III aura su faire revenir à des idées plus sages les diplomates tures, anglais et autrichiens, sans compromettre la tranquillité de l'Europe. C'est un nouveau service rendu aux idées de conciliation et d'équité qui, aux yeux des hommes d'Etat, aura bien son mérite. — Havas.

La nouvelle de la prise de Delhi reparait dans un journal anglais, qui cite un journal de Bombay, mais qui n'explique pas par quelle voie ce journal est parvenu en Europe. Voici les détails donnés par le *Bombay telegraph and Courier*, du 1^{er} juillet :

« Delhi a succombé, et plus de 5,000 mutins ont été passés au fil de l'épée. L'intervalle du 8 au 12, jour où l'assaut a été donné à la place, paraît être occupé par le bombardement de la ville qu'a fait exécuter le général Barnard. Aussitôt que des brèches ont été pratiquées dans les murailles, la ville a été prise d'assaut. On n'a pas reçu de détails, mais cela a dû être une affaire glorieuse. D'après les nouvelles qui nous sont venues de sources particulières, les rebelles se sont battus en désespérés; les rues étaient jonchées de leurs morts et mourants; ils ont tenu jusqu'à l'extrémité. Les misérables débris de leurs forces se sont réfugiés dans le palais qui ne leur a offert qu'un asile momentané. Du canon a été amené; les murailles ont été battues en brèche, et les vaincus ont été reçus à la pointe de la baïonnette. Le massacre a été terrible; plus de 7,000 rebelles ont péri. »

La nouvelle nous semble controuvée. — Havas.

L'exposé suivant, qui a un intérêt tout actuel, est emprunté au *Moniteur de la Flotte* :

« Les possessions de la Compagnie des Indes orientales sont de deux natures : les possessions immédiates et les possessions médiates.

» Les premières sont formées des plus magnifiques provinces de l'ancien empire du Grand-Mogol et se trouvent divisées en trois grands gouvernements dont chacun est à lui seul un royaume et qui sont : la présidence de Calcutta, celle de Madras et celle de Bombay. Ces pays sont régis et administrés par des employés de la Compagnie.

» Les secondes comprennent les possessions médiates, c'est-à-dire celles qui sont gouvernées par des princes indigènes, vassaux ou alliés de la Compagnie. Le nombre en diminue tous les jours par

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

— A la bonne heure ! s'écria le comte gaiement, voilà un luron. J'espère, mon enfant, que cette confidence te révolta ? — Pas du tout ; elle me causa une joie véritable, et, à vous dire vrai, je m'attendais à cette nouvelle, je ne sais pourquoi il me semblait que le frère de Louise devait m'aimer : c'était sans doute parce que je l'aimais sans le connaître, rien que pour mettre mon cœur à l'unisson de celui de mon amie. Je répondis à Louise que je trouvais son frère très-bien. — Voyez-vous ça, fit le comte en baissant le front de Nancy. — Enfin, cher père, il serait bien long de vous raconter toutes les folies de nos jeunes cœurs : nous fîmes des projets insensés ; Louise m'apprit avec chagrin que M. Meynard était pauvre, son père était mort jeune à l'armée, et sa mère n'avait d'autre fortune que celle de son second mari ; mais, ajouta mon amie, je suis riche, moi, et je partagerai tout avec Henri ; ainsi tu seras ma sœur. M. Meynard vint cinq ou six fois au parloir pendant son congé, puis il rejoignit son régiment. Ce jour-là je pleurai, Louise pleura, et je sentis, au noir chagrin de mon âme, que je n'étais plus une enfant. Une année se passa : cette année fut bien triste et bien longue ; Louise me consolait, elle me racontait les lettres que sa mère lui lisait au parloir ; lettres datées d'Allemagne, lettres où son frère, avec un véritable génie, glissait toujours quelque

pensée mystérieuse pour tout autre que moi. Chose étrange ! nous ne nous étions jamais parlé, et nous nous comprenions ; moi, dans ce qu'il écrivait à sa sœur, lui, dans ce que lui écrivait mon amie, quoi que les lettres de Louise passassent toutes sous les yeux de M^{me} de Labaume. — Les anges comme toi sont toujours un peu diables, mon enfant, dit le comte. — Enfin le capitaine Meynard revint. — Capitaine ! peste, il marchait vite. — Il avait été blessé de nouveau à Hohenlinden... — Quelle mémoire ! — Mon cœur ne pouvait pas oublier, cher père... Il avait été blessé de nouveau à Hohenlinden... et avait conquis là ses deux épaulettes ; j'avais seize ans, et par une bizarrerie de notre nature, quoique j'attendisse avec ivresse le jour de l'arrivée de M. Meynard, quoique tout mon être tressaillit à la seule pensée de revoir ce noble visage qui m'apparaissait dans mes rêves, je n'osai pas lever les yeux sur le frère de Louise ; je dérobaï mes regards à sa vue ; il dut croire et il crut en effet que je l'avais oublié, que je le dédaignais, que je le détestais... Ah ! cependant, mon père, je l'aimais... n'en doutez pas. — Moi en douter !... ah ! morbleu ! rassure-toi, ma mignonne, j'en aurais mis et j'en mettrais ma main au feu. Va toujours, ton histoire me fait grand plaisir, car je t'y trouve gentille d'un bout à l'autre.

Nancy se jeta au cou de son père et l'étreignit de ses deux bras.

— Louise, continua-t-elle, se plaignait de ma froideur ; elle me dit que j'étais capricieuse et que j'avais probablement fait un gros chagrin à son bon frère. Je la rassurai, et quand je revis M. Meynard, faisant effort

sur moi-même, je fus moins maussade. Le régiment du capitaine tenait garnison à Paris. M. Meynard ne courait plus le danger des batailles ; il venait nous voir de loin en loin ; j'avais le cœur en paix. Ces rares visites suffisaient aux élans secrets de mon cœur, je ne demandais rien de plus, et ma pension me semblait être un séjour de délices, car le monde m'eût peut-être séparée de celui que j'aimais sans l'avoir avoué. Louise était ma seule confidente, et encore je lui cachais bien des pensées que je refoulais dans mon cœur, où je les enveloppais d'un mystère adoré. J'avais été impénétrable pour ma tante : je craignais ses railleries, quoiqu'elle eût pour moi toute la bonté d'une tendre mère ; j'avais prié Louise de garder mon secret vis-à-vis de M^{me} de Labaume, et je l'avais suppliée de ne pas trop parler de moi à son frère... Je n'oserais pas affirmer que mon amie m'ait tenu parole quant au capitaine. — J'affirmerais le contraire. — Et j'ai plusieurs raisons de croire que vous seriez dans le vrai. Un grand malheur vint troubler le calme délicieux dans lequel je vivais : ma bonne tante mourut, et, à dater de ce jour funeste, le parloir me fut fermé. Je ne vous dirai pas tout ce que j'eus à souffrir ; il me sembla que j'avais pris le deuil pour ma vie entière. M. Meynard fut appelé de nouveau à la défense de nos frontières ; je le suivis par la pensée dans sa carrière aventureuse, et, tout en m'efforçant de l'oublier, je ne pensai qu'à lui. Hélas ! la mesure de mes épreuves n'était pas comblée ; Louise, atteinte d'une maladie de poitrine, dépérissait à vue d'œil, on me l'enleva, et j'appris qu'elle avait rendu son âme à Dieu, unissant au nom de son frère

suite de l'annexion de quelque empire, ainsi que cela a eu lieu récemment pour les Etats du roi d'Oude. Les princes qui gouvernent ces pays n'en sont plus que les souverains nominaux; ils ne s'occupent que de l'administration intérieure de leurs Etats, et l'autorité réelle pour toutes les grandes affaires appartient à un résident anglais accrédité auprès d'eux, et qui est spécialement chargé de les surveiller et de les diriger; c'est sur l'avis, souvent intéressé, de ce haut fonctionnaire, qu'on les dépose et que l'annexion de leurs Etats est prononcée.

» La population totale de l'Inde anglaise, d'après les documents les plus récents, peut être évaluée à 200 millions d'âmes, réparties dans les proportions suivantes pour les trois présidences: Calcutta, 92 millions; Madras, 17 millions, et Bombay, 8 millions. Le reste appartient aux territoires des possessions médiates.

» Les revenus de la Compagnie sont aujourd'hui très-difficiles à apprécier. Voici, à cet égard, un détail déjà ancien, mais dont la connaissance peut être utile. Dans les années 1833, 1834 et 1835, les recettes de la Compagnie s'élevèrent à la somme nette de 49,276,000 livres sterling, ce qui couvrait les dépenses de l'Etat, évaluées à 18 millions, dont environ 10 millions pour l'entretien de l'armée anglo-indienne. Dans l'année 1835 à 1836, époque à laquelle la Compagnie réalisa la plus grande partie de son actif commercial, les recettes donnèrent, sur les dépenses, un excédant de 10 millions de livres sterling, déduction faite de 2 millions destinés à former un fonds de garantie pour les possesseurs d'actions de la Compagnie.

» En 1836, l'excédant fut de 2 millions de livres; en 1837, de 2,470,000 livres, en 1838, de 1,300,000 liv. seulement. Depuis cette année, les bénéfices de la Compagnie ont été en diminuant, et les inventaires n'ont pas été publiés avec la même facilité. La dette publique de la Compagnie, au 1^{er} avril 1837, était de 30 millions de livres sterling, et les intérêts au taux moyen de 4 3/4 étaient de 1,440,000 livres. Depuis, cette dette n'a pas diminué.

» Toutes les forces militaires de l'Inde forment trois armées, celle du Bengale, celle de Madras et celle de Bombay. Ces armées comprennent deux éléments principaux, les troupes royales au service de la Compagnie et les troupes indigènes ou cipayes, qui forment le noyau de la révolte actuelle.

» Dans l'Inde, il n'y a pas plus de conscription qu'en Angleterre, le service militaire y est volontaire, et il est si recherché, que chaque régiment a un grand nombre de soldats surnuméraires inscrits pour remplacer ceux qui viennent à manquer. Le temps d'engagement des cipayes est fixé à cinq ans en temps de paix, mais, en cas de guerre, ils doivent rester sous les drapeaux jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Après vingt ans de services, chaque homme a droit à une pension viagère.

» Les possessions anglaises de l'Inde sont magnifiques au point de vue maritime, que nous étudierons en détail. Elles ont un développement de côtes immense, des ports superbes, des fleuves et des cours d'eau cités dans le monde entier.

» La Compagnie des Indes anglaises, qui n'est

plus en rapport avec les progrès modernes, a été, dans son temps, une belle institution. C'est à elle, il faut le reconnaître, qu'est due la fondation de l'empire britannique des Indes, qui a tant contribué au développement de la puissance et de la richesse de l'Angleterre. Cette compagnie reçut, en 1762, une charte privilégiée qui l'investit de l'administration des possessions anglaises de l'Inde orientale, sous le contrôle d'un gouverneur général nommé par le roi. Cette charte, depuis, a toujours été renouvelée sous certaines modifications; mais, en 1814, le commerce avec les Indes fut déclaré libre, et, en 1834, la même liberté fut appliquée au commerce avec la Chine; et cette double et juste mesure a sensiblement amoindri les affaires de la compagnie des Indes. — L. d'Hortier.

ANGLETERRE. — Le lieutenant-colonel J. W. Reynolds, adjudant-général député-adjoint, est arrivé à la garnison de Chatham pour tâcher d'engager à rester au service les soldats qui appartiennent aux régiments indiens de cavalerie et d'infanterie et qui ont demandé leur congé définitif. — Le colonel Reynolds s'est rendu à la caserne St-Mory où sont logées les troupes qui sont récemment arrivées de l'Inde. Après avoir assemblé les sous-officiers et soldats, il leur a dit que les autorités supérieures des Horse-Guards désiraient vivement les retenir au service maintenant que les affaires étaient si précaires dans l'Inde. Il était, a-t-il ajouté, autorisé à faire savoir aux troupes que chaque soldat qui consentirait à retirer sa demande de congé et à rester au service, recevrait 2 liv. st., une dame-jeanne, et obtiendrait un congé de trois mois. Le nombre des soldats qui ont répondu à cet appel est d'environ 100. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 3 août. — La récolte des blés est immense; aussi la baisse continue-t-elle sur les prix des subsistances.

M. Lafragua est parti hier pour le Mexique.

Berne, 3 août. — M. le Docteur Kern a déclaré aujourd'hui à la diète fédérale qu'il acceptait le poste de ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris.

L'Assemblée fédérale terminera sa session mercredi prochain.

Londres, 3 août. — Dans la séance de la Chambre des Lords, lord Panmure a présenté un bill pour autoriser le Gouvernement à former en corps, la milice, pendant les vacances.

Le Gouvernement va lever 10,000 hommes de troupes et renforcer les régiments indiens qui seront portés de 1,000 à 1,200 hommes.

La Chambre des Communes a approuvé la motion de lord J. Russell relative aux Israéliètes.

Londres, 4 août. — M. de Persigny part demain pour Osborne, le comte Walewski est attendu demain à Londres chez la comtesse Sandwich. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*:

A l'occasion de l'anniversaire du 15 août le ministre de l'instruction publique et des cultes vient

d'adresser la circulaire suivante à NN. SS. les évêques et archevêques:

Paris, le 1^{er} août 1857.

« Monseigneur, — La solennité du 15 août va bientôt ramener la fête de l'Empereur. Au commencement de ce siècle, Napoléon I^{er} désira que ce jour, dédié à la patronne de la France, rappelât à la reconnaissance des fidèles, le souvenir du rétablissement du culte et le nom de celui qui avait relevé les autels. Héritier de ces nobles inspirations, Napoléon III n'a point voulu d'autre jour de fête que cet anniversaire, consacré dans le cœur des populations par les pompes religieuses, les traditions séculaires et le souvenir du plus grand bienfait que notre pays doive au Premier-Consul. Aussi, Monseigneur, je ne fais que répondre aux pieuses intentions de Sa Majesté, en vous priant de faire chanter à cette occasion, dans les églises de votre diocèse, un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier Dieu qui protège la France. Si je connaissais moins les sentiments qui animent Votre Grandeur et lui feront avancer ma pensée, je la prierais encore de vouloir bien inviter les fidèles à unir, dans cette solennité, leurs vœux et leurs prières pour la conservation des jours de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial.

« Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes, « ROULAND. »

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1857.

DEUX JOURS, 30 AOUT et 1^{er} SEPTEMBRE.

Premier jour de Courses, dimanche 30 août.

1^o Prix. un Objet d'art.

4 kilomètres, au trot, par les Officiers de l'Ecole de cavalerie, sur les chevaux de l'Etat, sans condition de temps ni de poids.

2^o Prix de Circonscription, 500 fr.

Donnés par la Ville de Saumur et la Société des Courses, pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850.)

3^o Prix du Conseil général, 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, inscrits au *Stud-Book* français. — Distance, 4,000 mètres; une épreuve; — Poids pour l'âge, suivant le règlement du 17 février 1853, savoir: 3 ans, 50 kilog. 1/2; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 65 kilog. 1/2; 6 ans et au-dessus 65 kilog. — Entrées 50 fr., pour le deuxième arrivant.

4^o Prix de l'arrondissement de l'Ouest, 2,000 fr., donnés par S. Ex. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et

qu'elle appelait dans son délire, mon nom qu'elle invoquait jusque dans son agonie. Il y a quinze mois à peine que je fus ainsi frappée dans mon affection la plus tendre après celle que je vous ai vouée, bon père; je n'entendis plus parler du colonel Meynard; mon secret était bien enseveli dans mon cœur, nul ne pouvait me consoler. Vous me rappelâtes près de vous, et je partis; l'âge avait mûri ma raison, je crus devoir me faire violence et traiter de chimères les illusions de mon pauvre cœur; je me serais bien gardée de vous chagriner en vous instruisant du trouble dont mon enfance avait été agitée, et je ne vous ai jamais parlé de M. Meynard parce que je croyais, j'espérais ne plus en entendre parler. — C'est donc avec regret que tu as appris l'arrivée de ce beau capitaine? — Je ne vous ai jamais menti, mon père, je ne vous mentirai pas. — Ce serait peine perdue, chère enfant. Ah ça, entendons-nous bien: M. Meynard n'est pas riche? — Non, mon père, à moins qu'il n'ait hérité de sa sœur. — Mettons les choses au pire... il n'a pas le sou, comme on dit... il n'est pas de famille noble; mais il a un noble cœur, ce qui vaut autant... et puis tu l'aimes?

Nancy baissa les yeux.

— Nous, ma mignonne, nous sommes à peu près ruinés, car il faut compter pour zéro l'habitation des Tamarins... Si ton amoureux se contente de ce chiffre, je vous marie tout net. — Ah! cher papa, que de bonté! — Il le faut bien, vertuchoux!... à moins que tu ne préfères Son Excellence Dessalines... Allons, Smarth ira me chercher ce vert-galant qui a fait dix-huit cents lieues

pour te voir sourire... Ah ça, mon enfant, j'espère que te voilà rapatriée avec Smarth; le service qu'il t'a rendu détruit tous tes soupçons; car si ces soupçons étaient fondés, M. le capitaine Meynard serait, à l'heure qu'il est, dans les griffes de Dessalines. J'avoue que la conduite de Smarth dans cette circonstance m'étonne; cependant j'ai vu, cependant vous avez entendu. — Très-bien; mais les apparences trompent souvent; j'approfondirai tout cela, car je ne puis croire tes yeux ni mes oreilles. — Dans tous les cas, père, ne faites pas sortir M. Meynard de sa cachette avant la nuit. Nous sommes environnés d'embûches, et, pour protéger cette tête chérie, je ne saurais me fier à mon ombre; mon effroi est tel, lorsque je pense au danger qui menace notre hôte, que je me tairai même devant Médi... Allez donc à la grotte, et quand la nuit sera venue... — A la bonne heure... je suis de ton avis, compte sur moi et prépare le gîte que tu veux donner à mon gendre, cave ou grenier, tout lui sera bon, j'en suis certain.

L'amiral ouvrit la porte de son cabinet et appela Smarth à haute voix; Nancy s'échappa le cœur ravi, l'âme en fête, et, s'enfermant dans sa chambre, elle dressa ses batteries pour cacher à tous les yeux son fiancé.

L'amiral et son vaillant contre-maître arrivèrent à la grotte aux Agoutis sans avoir échangé deux mots en chemin.

C'était un homme rudement trempé que le capitaine Meynard. Ses desirs étaient ardents et s'irritaient aux obstacles. Il ne voyait d'impossibilités nulle part, et le

péril n'était pour lui qu'un jeu, qu'un stimulant. Capable de tout entreprendre, de tout braver, au caprice de son imagination, de son courage, il se laissait aller à la nonchalance, à l'insouciance, dès qu'il se voyait en possession de la victoire ou près de la saisir.

Ainsi, nous l'avons vu dédaigner les avis et la sage prudence du commandant Brûlart; nous l'avons vu sur le point de se jeter tête baissée dans les flots, et s'abandonner à la bonne foi de Smarth, quoique le sergent Martial, dont la témérité n'était cependant pas suspecte, l'eût mis en garde contre la sincérité du vieux matelot. Enfermé dans la grotte aux Agoutis, Meynard jugea qu'il était maître de la position, et, sans s'inquiéter du lendemain, sans se perdre dans les divagations chères aux amants des âges paresseux, notre brave étourdi s'arrangea, comme au bivouac, pour achever sa nuit le moins mal possible.

En vérité, on eût dû s'attendre à autre chose de la part d'un galant parti de Brest à l'aventure pour aller chercher, sans donnée certaine une fiancée à peu près chimérique, dans un pays d'où il était prouvé qu'on ne revenait pas. De nos jours, faits que nous sommes aux petites émotions, aux babioles du sentiment et aux faibles accidents de la vie privée, nous nous conduirions différemment en semblable circonstance. Mais le capitaine Meynard n'était pas un courtisan des muses éplorées; il ne trouvait aucun sel aux soupirs de Pétrarque, et jamais l'idée d'écrire ou de chanter un sonnet ne s'était logée en son esprit. Il s'était épris de M^{lle} de Caronne en deux batailles, l'une à laquelle il venait d'as-

au-dessus, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest; — 2,500 mètres; une épreuve. — Poids: 3 ans, 51 kilog.; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 62 kilog. 1/2; 6 ans et au-dessus, 64 kilog. — Les surcharges seront déterminées par le règlement du 8 novembre 1850. — Entrées, 20 fr., le second retire sa mise; le surplus au fonds de Courses. (Conditions générales de l'arrêté du 17 février 1855.)

5^e Une Cravache d'honneur, donnée par la Ville et la Société des Courses.

Courses de haies (*gentlemen riders*), pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest, à l'exclusion des chevaux de pur sang. — Poids: 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 66 kilog.; 6 et 7 ans, 72 kilog. — Le vainqueur de deux courses avec obstacles, de la valeur de 500 fr. chacune, portera 5 kilog. de surcharge; — celui d'une course de 1,000 fr., portera 5 kilog.; — de deux prix de la même valeur, 7 kilog.; — d'un prix de 2,000 fr., 10 kilog.; entrées comprises pour tous les prix. Les certificats de naissance et de résidence et autres conditions, sont fixés par l'arrêté du 3 mai 1856. — Entrées, 50 fr. à partager entre les deux premiers arrivants. — Deux chevaux partant ou point de course.

6^e Un Objet d'art, de 300 fr., donné par la Ville et la Société des Courses.

1,500 mètres à parcourir. — 10 obstacles à franchir, par MM. les Officiers de l'École de cavalerie, sur des chevaux de l'Etat.

7^e Primes d'attelages, données par la Ville et la Société des Courses.

Pour tous chevaux nés en France, entiers, hongres ou juments, appareillés de taille, de force et d'âge (dans la limite de 3 ans au moins et 5 ans au plus); la parité de robe n'est pas exigée. — Chaque paire de chevaux sera soumise (la veille du jour de la course) à l'examen d'un jury, et ne pourra concourir si elle n'est admise par lui; on devra prouver l'origine française; — les trois meilleures recevront chacune 50 fr. de prime; celle arrivant la première, au trot (sans que l'un des chevaux prenne le galop plus de 10 mètres et ne subisse immédiatement, dans ce cas, un temps d'arrêt marqué), recevra 300 fr. — Deux attelages au moins, ou point de course.

Règlement. — Les attelages partiront d'une des extrémités de l'hippodrome, rangés sur une même ligne, à 10 mètres d'intervalle; chacun passera sous une arcade surmontée d'un drapeau dont le pareil sera placé sur la voiture, et qui sera d'une couleur différente pour chacune; — ils se dirigeront vers des arcades semblables, placées à l'autre extrémité de l'hippodrome, mais en les laissant à leur droite, dépasseront cette ligne, feront demi-tour à droite, passeront chacun sous l'arcade portant le drapeau à sa couleur, reviendront passer sous l'arcade du point de départ et arriveront au but, qui sera marqué au milieu de la carrière par une ligne perpendiculaire aux tribunes et partant

du poteau du juge. — Toutes les voitures à quatre roues seront admises. — Tout cocher qui ne passera pas sous l'arcade qui lui sera désignée, sera hors de course.

Lundi 31 août.

CARROUSEL
DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Deuxième jour de Courses, mardi 1^{er} septembre.

1^o Prix de l'Empereur, 1,500 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans la division du Nord, et dont la généalogie est inscrite au *Stud-Book* anglais ou français. — Entrées, 50 fr.; le vainqueur recevra la moitié des entrées; l'autre moitié pour le deuxième arrivant; — distance: 2,400 mètres, une épreuve. — Poids: 3 ans, 50 kilog.; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans et au-dessus, 65 kilog. 1/2. — Un gagnant d'un prix de 2,000 fr., entrées comprises, portera 2 kilog. de plus; de 3,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. (Conditions du règlement.)

2^o Un Objet d'art.

Course au trot, pour tous chevaux; — 10 fr. d'entrée, moitié pour le deuxième arrivant; — poids: 75 kilog.; — 4,000 mètres à parcourir. — Tout cheval prenant le galop, qui ne subira pas immédiatement un temps d'arrêt marqué, sera mis hors de course.

3^o Prix des Haras, 2,000 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France; — 4,200 mètres, une épreuve. — Poids: 4 ans, 55 kilog.; 5 ans, 58 kilog.; 6 ans et au-dessus, 60 kilog. — Le gagnant d'une course de 2,500 fr., entrées comprises, portera 3 kilog. de surcharge, — de plusieurs prix de cette valeur, 4 kilog.; — de 4,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. — Les chevaux de l'arrondissement de l'Ouest, 2 kilog. de moins. — Entrée, 100 fr. le deuxième arrivant recevra la moitié des entrées, l'autre moitié au vainqueur. (Conditions générales du règlement du 17 février 1855.)

4^o Un Objet d'art.

1,500 mètres à parcourir. — 6 haies à franchir par MM. les Sous-Officiers d'artillerie, montant leurs chevaux d'armes. — 7 chevaux engagés.

5^o Prix, 300 fr., donné par la Ville et la Société des Courses.

Course de haies (*gentlemen riders*), pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge et de tout pays. — Distance: 2,100 mètres, 6 haies à franchir, sans condition de poids. — Entrées 30 fr. — Les entrées appartiendront au deuxième arrivant.

6^o Un Objet d'art donné par S. Ex. M. le Maréchal Ministre de la guerre.

2,000 mètres à parcourir. — 6 haies à franchir par MM. les Officiers de l'École de cavalerie,

montant des chevaux de carrière. — 7 chevaux engagés.

7^o Un Prix (Objet d'art).

1,500 mètres à parcourir. — 10 obstacles à franchir par les Sous-Officiers du cadre de l'École de cavalerie, sur les chevaux de l'Etat.

Les engagements des chevaux pourront être faits jusqu'à la veille de la course pour laquelle le cheval aura été engagé, au bureau du Haras de l'École impériale de cavalerie, et jusqu'à 6 heures du soir; il en sera de même pour les chevaux d'attelage. Dans le cas où le propriétaire n'engagerait pas le cheval lui-même, celui qui le présentera devra être porteur d'un billet, signé du propriétaire, indiquant le nom du cheval et les conditions de l'engagement.

Toute discussion concernant les courses sera soumise au jury, dont les décisions seront prononcées sur le champ, et sans appel. La casaque des courses est obligatoire pour toutes les courses, y compris celles au trot.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX, NOMMÉS PAR LE MINISTRE, POUR LES PRIX DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT,

MM. RAGUIDEAU; GUÉRIN, capitaine-écuyer en chef; V^{te} de WALL.

Vu et approuvé:

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ROUHER.

Pour la chronique locale: P.-M.-E. GODET

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis à midi de Saint-Cloud, ainsi que nous l'avions annoncé, pour se rendre directement au Havre et de là à Osborne. — Havas.

Berlin, 4 août. — L'Empereur de Russie est arrivé samedi soir à Saint-Petersbourg.

On désigne le baron de Rechtholen comme devant être nommé ambassadeur de Prusse à Constantinople.

Londres, 5 août. — D'après le *Morning-Post*, l'Empereur quitterait Osborne cette semaine, après avoir visité, en compagnie de la Reine, le camp d'Adersholt.

La Reine ira ensuite passer six semaines en Écosse. — Havas.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saurmor, pendant le mois de juillet 1857, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 15, le thermomètre centigrade étant monté à 34 degrés 3 dixièmes au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 8, le thermomètre étant descendu à 13 degrés 8 dixièmes au-dessus de zéro; la température moyenne du mois est + 23 degrés 123.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 13, étant monté à 766 millimètres 3 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 752 millimètres 8 dixièmes, a été observé le 1^{er}, et sa hauteur moyenne est 759 millimètres 55.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 31 fois, nuageux 52 et couvert 10; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 14 jours de beau temps, et 5 de très-beau temps; il n'y a eu que 5 jours de pluie, qui ont donné 13 millimètres 2

sister en Italie, l'autre à laquelle il devait courir en Allemagne; il s'était épris de la belle créole: il s'était consciencieusement donné sa parole d'honneur qu'il l'épouserait ou mourrait garçon, et la chose dite, il en était resté là.

Donc, après avoir assez mal dormi, fort bien déjeuné, grâce aux provisions de Smarth, et un bout de sieste pour attendre les événements, Meynard entendit avec un certain plaisir qu'on déplaçait la pierre bouchant l'ouverture de sa profonde et noire cachette.

En apercevant l'amiral et Smarth, le capitaine salua d'un ton charmant.

— Vous m'avez fait demander, Monsieur? dit le comte. — A qui ai-je l'honneur de parler? répondit Meynard. — A l'amiral de Cardonne, Monsieur.

Le capitaine s'inclina de nouveau et reprit:

— En effet, monsieur le comte, je vous ai prié de vouloir bien venir à moi, et je vous aurais prévenu si la prudence m'eût permis d'aller à vous. Mais avant que nous engagions plus avant notre entretien, trouverez-vous mauvais que je vous adresse quelques questions, afin de m'assurer de votre identité? — Mon identité? — Hélas! oui; s'il ne s'agissait que de mes intérêts, vous me verriez moins défiant; mais j'ai des devoirs à remplir... Monsieur le comte, qu'elle est la date précise de la naissance de M^{lle} Nancy, votre fille, s'il vous plaît?

L'amiral regarda Smarth comme pour lui dire: voilà un fier original, puis il répondit:

— Ma fille est née le 23 novembre 1784. — Très-bien; c'est juste. Monsieur le comte, de quelle époque êtes-

vous commandeur du Saint-Esprit, s'il vous en souvient?

— Du 7 juin 1775. — A merveille; et grand-croix de Saint-Louis? — De 1770. — Fort bien. Le capitaine anglais qui commandait au combat de la Pointe-de-Cayenne, en 1786, et que vous fîtes prisonnier, ne s'appelait-il pas... aidez-moi, je vous prie... — Lord Falkome. — On ne peut mieux... Monsieur l'amiral, veuillez me pardonner cet interrogatoire, j'en fais amende honorable. — Il me semble, en effet, capitaine, que vous êtes fort loin du sujet qui vous a conduit à Saint-Domingue. — Vous faites erreur, les livres ont des préfaces, les discours des exordes. Veuillez prier ce brave homme de se mettre pour un moment à l'écart.

Le comte fit un signe à Smarth, qui s'alla placer en vedette. Meynard entra ouvrit sa capote, prit un portefeuille, y fouilla, et, remettant une lettre à M. de Cardonne, il lui dit:

— Lisez, amiral; ceci est à votre adresse.

Le comte, assez intrigué, s'arma de ses lunettes, et, se mettant au grand jour, parcourut avec une émotion visible la dépêche qu'il tenait entre les mains, et que scellait le sceau de la République française.

« Monsieur l'amiral de Cardonne,

« Le général Bonaparte, premier Consul, m'a chargé d'une mission délicate; il m'a ordonné de me mettre en rapport avec vous, afin que, par le secours de votre expérience, de vos conseils, de votre appui, l'armée dont j'ai le commandement trouve un parti prêt à la seconder aussitôt qu'elle aura touché terre à Saint-Domingue. Le premier Consul n'ignore les noms d'aucun des glorieux

enfants et serviteurs de la France: le vôtre lui est donc particulièrement connu; par votre fidélité au malheur, par vos lumières, par votre valeur et vos faits d'armes, vous êtes le plus considérable et l'ami le plus puissant que nous puissions employer dans un pays qui doit rentrer sous la domination de la France. Les crimes qui se sont commis et qui se commettent à Saint-Domingue imposent au premier Consul le devoir d'éteindre, dans leur propre foyer, les feux impurs d'une anarchie sanglante et oppressive. La race blanche a longtemps appelé des vengeurs; nos soldats accourent des bords du Danube, où ils ont entendu vos cris de détresse. L'Angleterre, cette ennemie-née de notre honneur et de notre prospérité, ne doit pas s'enorgueillir plus longtemps de la ruine de nos colonies, pour vous, monsieur l'amiral, pour vous royaliste loyal et Français éprouvé, ce n'est pas ici question dynastique, mais question de droit national, question d'humanité surtout.

« Je vous fais remettre cette dépêche par le capitaine Meynard, l'un de mes aides-de-camp. Cet officier, digne de votre aveugle confiance, est un homme d'une intelligence supérieure, d'une bravoure audacieuse, d'un patriotisme éclairé. Vous pourrez le consulter en toutes choses; il est instruit de mes projets, et vous fournira les renseignements les plus complets. Je le mets à votre entière disposition, et le recommande à votre généreuse hospitalité.

« Sur ce, etc., etc.

« Le capitaine général, etc., etc.

« LECLERC. »

(La suite au prochain numéro.)

dixièmes d'eau ou 13 litres 2 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 7 fois, nord-est 3, est-nord-est 2, est 6, sud-est 1, sud 3, sud-ouest 6, ouest-sud-ouest 6, ouest 5, ouest-nord-ouest 5, et nord-nord-ouest 12; total 62.

Vent moyen 12, bruyée 1, tonnerre 2, éclairs 1. Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du pont Cessart 60 centimètres, le 7 juillet; 42 c., le 13; 32 c., le 16; 28 c., le 18; 20 c., le 21; 13 c., le 23; 6 c., le 27; 3 c., le 29; enfin, le 31, el-

les étaient à zéro, c'est-à-dire au niveau des plus basses eaux dont on ait connaissance, celles de fructidor, an VIII (août-septembre 1800).

Saumur, le 4 août 1857.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

BOURSE DU 4 AOUT.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 95 50.

BOURSE DU 3 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 66 85
4 1/2 p. 0/0 baisse 53 cent. — Fermé à 92 75.

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le *Liniment Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEMS, ph. (104)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON,

Sise à Douces,

Canton de Doué, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 30 août 1857, heure de midi, en l'étude de M^e CESBRON, notaire à Doué-la-Fontaine.

La vente est poursuivie par François Gouffault, épouse de René Parent, cultivateur, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble à Douces, avant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, ladite dame en qualité d'héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Renée Gouffault, sa sœur, décédée épouse du sieur Gautier, ci-après nommé, et qui était commune en biens avec lui;

Contre François Gautier, demeurant à Douces, ayant pour avoué-constitué, M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur, co-licitant;

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur du 18 juin 1857, enregistré.

Designation de l'immeuble à vendre.

Une MAISON, située à Douces, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, deux autres au premier étage, grenier sur le tout, cave, jardin, cour commune et autres servitudes, le tout contenant environ 3 ares 30 centiares, joignant au levant la rue de Douces, au couchant Allard, au nord Lecompte, au midi Gouffault.

Cette maison dépend de la communauté d'entre les époux Gautier.

Elle est mise à prix à douze cents francs, ci. 1,200 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Cesbron, notaire à Doué.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e CESBRON, et aux avoués des parties.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 5 août 1857. (443) CHEDEAU.

AVIS.

Il a été perdu un CHIEN braque, blanc-orange, porteur d'un collier sur lequel le nom *Goujeul* est écrit. — Les personnes qui l'auraient trouvé, sont priées d'en donner connaissance à M. MOREAU-BARRIER. (444)

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 24 août 1857, heure de midi,

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, port Sigongne, dépendant de la succession de M^{me} V^e Allain, et actuellement occupée en partie par M. Moriget, négociant. Cette maison consiste en un vaste corps de bâtiment d'habitation, magasins, remises, écuries, servitudes, cour et grand jardin ayant une issue sur la rue des Capucins. (445)

CHANGEMENT de DOMICILE.

DUPONT,

Carrossier à Saumur.

A l'honneur de prévenir qu'il vient de transférer ses ateliers place du Petit-Thouars. Il se charge de la fabrication des voitures dans tous les genres; il fait les réparations de toute nature. On trouvera toutes faites, à son établissement, des voitures dans les nouveaux dessins.

Il fait des échanges et garantit ses livraisons, le tout à des conditions très-avantageuses. (424)

MAISON

Située rue Beaufort,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHUILLÉ, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, est transférée même rue, n^o 3. (379)

Etudes de M^e ROUILLE, notaire à Mirebeau (Vienne), et de M^e LEMAYE, notaire à Thénézay (Deux-Sèvres).

A VENDRE OU ÉCHANGER

En gros ou par Lots,

LA BELLE

FORÊT D'AUTUN,

ET TOUTES SES DÉPENDANCES,

Situées communes de Laferrière et Thénézay (Deux-Sèvres).

Cette propriété se compose:

1^o D'une très-jolie ferme nouvellement bâtie;

2^o De 100 hectares en terres labourables, prés et bois attachés spécialement à ladite ferme;

3^o D'une excellente chaulerie;

4^o Et de 750 hectares de bois, divisés en 20 coupes à peu près égales.

Total de la contenance, 850 hectares.

Cette forêt est garnie de chênes d'une valeur assez considérable.

Deux routes la traversent et en rendent l'exploitation des plus faciles.

La chasse y est fort agréable, surtout celle du chevreuil, dont cette forêt abonde.

Cette propriété paie 2,200 fr. d'impôts, et produira à l'acquéreur un revenu net de plus de 4 0/0.

S'adresser à M. ANIET, propriétaire à la Renaudière, près Mirebeau (Vienne); SEUL MANDATAIRE de MM. CHEVALEREAU et ROBERT-BEAUCHAMP;

Et pour les renseignements, à M^e ROUILLE et LEMAYE, notaires ci-dessus nommés.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements. (412)

A VENDRE

En totalité ou en deux parties,

Une MAISON, appartenant à M. Baillif, vétérinaire au train de la garde, située à Saumur, rue du Portail-Louis, et occupée par MM. Meffray, maréchal, et Boileau, aubergiste.

Cette maison joint d'un côté M. Boutin, d'autre côté M. Charnod.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. (389)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 9 août 1857, à midi, en l'étude, à Saumur, de M^e Dion, notaire, rue d'Orléans, n^o 75, il sera vendu, par adjudication, sur une mise à prix de 6,000 francs, une MAISON, située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 36, pouvant être louée 450 fr. par an.

Il y a facilité pour le paiement.

A la VILLE de PARIS,

Place Saint-Pierre,

SAUMUR.

On demande un JEUNE HOMME qui veuille débiter dans le commerce de Nouveautés. (437)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris.

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIS
3 fr. 50 le flacon.
1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 425, à Paris. (Déposé.)
Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff.-parf., rue d'Orléans.

Le plus utile pour tous, le plus curieux, le plus amusant et le moins cher de tous les journaux

Deux numéros par semaine le jeudi et le dimanche.

BUREAUX
rue Coq-Héron, 5,
à Paris.

L'AUDIENCE,

BULLETIN DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX.

PARAISANT DEUX FOIS PAR SEMAINE: LE JEUDI ET LE DIMANCHE.

S'adressant non-seulement aux hommes de loi, mais encore à tous ceux qui ont des intérêts à administrer, à régler, à défendre (propriétaires, locataires, fermiers, actionnaires, porteurs de valeurs industrielles, — financiers, manufacturiers, négociants, commerçants, industriels, — acheteurs, vendeurs, etc.), publiée, à partir du 1^{er} août 1857,

L'HISTOIRE COMPLÈTE ET VÉRIDIQUE DE **VIDOCQ**, ANCIEN CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ,

ÉCRITE D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET POUR LA PLUPART ÉMANÉS DE LUI,

PAR B. MAURICE,

Autour de Cartouche, des Souvenirs révolutionnaires, de l'Histoire des prisons de la Seine, et l'un des chroniqueurs les plus populaires du PALAIS-DE-JUSTICE.

Les abonnements commencent le 1^{er} de chaque mois. — En s'abonnant de suite, on sera certain de recevoir le commencement de l'histoire de VIDOCQ.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
Et mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sous-signé,